

AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL

D'ASSISTANT TERRITORIAL SOCIO-EDUCATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE

(avancement de grade)

SESSION 2025

Extrait de la décision d'ouverture n° 2025-8 du 18 février 2025 du Centre de Gestion des Côtes d'Armor

Filière médico-sociale – Catégorie A

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Côtes d'Armor ouvre pour les collectivités et établissements publics territoriaux Calvados (14), des Côtes d'Armor (22), de l'Eure (27), du Finistère (29), d'Ille et Vilaine (35), de la Loire Atlantique (44), du Maine et Loire (49), de la Manche (50), de la Mayenne (53), du Morbihan (56), de l'Orne (61), de la Sarthe (72), de la Seine-Maritime (76) et de la Vendée (85), au titre de l'année 2025,

l'examen professionnel d'Assistant Territorial Socio-Educatif de classe exceptionnelle (avancement de grade).

Les ressortissants des Etats membres de l'Union européenne et d'un autre Etat partie à l'Espace économique européen autres que la France ont accès au cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs (conformément aux dispositions du décret n° 2010-311 du 22 mars 2010).

> Retrait des dossiers d'inscription : du 11 mars au 16 avril 2025

- Par Internet, par l'intermédiaire du site du Centre de Gestion des Côtes d'Armor : www.cdg22.fr ou directement sur le site www.concours-territorial.fr, portail national des concours et examens professionnels, pour le 16 avril 2025 minuit (heure métropole) dernier délai. La préinscription génèrera automatiquement un formulaire d'inscription ainsi qu'un espace sécurisé.
- Par défaut, les dossiers peuvent être retirés au Centre de Gestion des Côtes d'Armor, jusqu'au 16 avril 2025 17 h 30 dernier délai OU par voie postale, sur demande écrite individuelle (accompagnée d'une enveloppe (23x32) libellée aux nom et adresse du demandeur), adressée au Centre de Gestion des Côtes d'Armor (voir adresse ci-dessous), le cachet de la poste ou d'un autre prestataire faisant foi. Le candidat devra toutefois se pré-inscrire sur le site www.concours-territorial.fr pour obtenir son numéro unique d'inscription.

➤ <u>Dépôt des dossiers d'inscription</u> : du 11 mars au 24 avril 2025

- En format numérique sur l'espace candidat accessible via le site internet du Centre de Gestion jusqu'au 24 avril 2025, minuit, heure métropole, dernier délai
- OU par voie postale au Centre de Gestion des Côtes d'Armor (voir adresse ci-dessous), au plus tard le 24 avril 2025, minuit, le cachet de la poste ou d'un autre prestataire
- OU au Centre de Gestion des Côtes d'Armor jusqu'au 24 avril 2025, 17h30 dernier délai

La pré-inscription par Internet effectuée par un candidat ne sera validée qu'à réception du dossier d'inscription, accompagné des pièces justificatives au Centre de Gestion des Côtes d'Armor au plus tard le 24 avril 2025 (déposé en format numérique sur l'espace candidat accessible via le site internet du Centre de Gestion, jusqu'au 24 avril 2025, minuit, heure métropole, dernier délai ou par voie postale cachet de la poste ou d'un autre prestataire faisant foi ou déposé à l'accueil du CDG22 avant 17h30,).

> 🖅 Pour tout dossier envoyé par La Poste, vérifiez que l'affranchissement est suffisant. L'inscription devra être rédigée sur un dossier original. Tout dossier arrivé après la date de clôture du fait d'un affranchissement insuffisant ou d'une adresse erronée ne pourra être accepté (même posté dans les délais).

🏓 Par conséquent, en déposant votre enveloppe au bureau de poste, veuillez-vous assurer qu'il sera oblitéré avant la date limite de dépôt des dossiers. Il est vivement recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour vous inscrire.

Horaires d'ouverture du CDG 22 : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30





